



Comment remplir un bordereau d'élimination d'archives ?

Faire figurer sur le bordereau :

- **Provenance de la demande d'élimination** (direction, service)
- **Nom et coordonnées** du chef de service et de la personne responsable de la demande d'élimination
- **Métrage linéaire** à éliminer
- **Date** de la demande d'autorisation d'élimination
- **Signature et cachet** du chef de service

Il est possible d'éliminer certains documents tels que les doubles, les brouillons, les imprimés vierges périmés, la publicité, les revues, sans en demander l'autorisation au directeur des Archives départementales.